

---

## Pratiques médiévales de l'écrit documentaire

Sébastien Barret

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/6235>

DOI : 10.4000/ashp.6235

ISSN : 1969-6310

### Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2023

Pagination : 247-250

ISSN : 0766-0677

### Référence électronique

Sébastien Barret, « Pratiques médiévales de l'écrit documentaire », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 154 | 2023, mis en ligne le 22 juin 2023, consulté le 01 décembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/6235> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.6235>

---



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

## PRATIQUES MÉDIÉVALES DE L'ÉCRIT DOCUMENTAIRE

Chargé de conférences : M. Sébastien BARRET

Programme de l'année 2021-2022 : *Problèmes d'écrit des documents diplomatiques médiévaux. Du dictateur à l'historien : la réception des documents diplomatiques médiévaux.*

Les séances de l'année universitaire 2021-2022 ont eu lieu dans les locaux du bâtiment de recherche Nord du Campus Condorcet d'Aubervilliers, et se sont déroulées en mode hybride, associant séance en présence et possibilité de participation en visio-conférence, ce qui a permis d'élargir le cercle des assistants. Quelques séances se sont déroulées totalement à distance du fait de circonstances exceptionnelles. Les conférences se sont situées dans la lignée de celles de l'année précédente, se penchant sur les questions de réception des documents diplomatiques médiévaux à divers stades de leur tradition documentaire, en gardant toujours à l'esprit les questions éditoriales.

Des réflexions générales ont ainsi été consacrées à l'historiographie de l'édition des textes diplomatiques, ainsi qu'à celle de sa réception, à l'exemple notamment des éditions d'actes royaux de la collection *Chartes et diplômes* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Comparer les volumes parus au fil des ans, sur l'arrière-plan de l'histoire institutionnelle et matérielle de l'entreprise, permet un certain nombre d'observations. Tout d'abord, l'édition de texte étant une démarche scientifique, elle connaît des évolutions générales et un affinement de ses méthodes au fil du temps. Ensuite, ces évolutions n'empêchent aucunement chaque éditeur d'avoir sa « patte » propre, d'une manière qui peut être positive ou négative ; et cette « patte » est elle-même influencée par la rencontre de l'éditeur avec le corpus auquel il s'affronte, lequel a lui-même des caractéristiques qui peuvent changer radicalement : nombre de documents, proportion d'originaux, fermeté des institutions impliquées dans la production d'actes, régularité des formes... Ces constatations trouvent leur pendant dans le fait que les recensions dont ces éditions font l'objet sont très loin d'être interchangeables : chaque recenseur trouve ses propres points d'intérêt, y compris au niveau des méthodes ou de l'épistémologie, voire de la place des éditions dans la construction des discours et des métiers de l'histoire. Les évolutions des pratiques éditoriales et de leur socle épistémologique ont leur rythme propre, assez lent, ce qui est logique si l'on se souvient qu'il s'agit d'une activité au long cours impliquant des projets souvent de considérable durée. Elles ne sont pas, comme on pourrait facilement en avoir l'impression, totalement indépendantes des mouvements historiographiques plus généraux. Certes, elles leur sont moins directement liées que d'autres secteurs des activités historiennes. Mais elles n'en sont pas coupées, comme le montrent un certain nombre de sujets que les éditeurs de textes et les diplomatistes se sont appropriés : ainsi, récemment, les aspects matériels de la documentation et leurs implications multiples, ou l'usage des technologies numériques.

Le sujet implique donc aussi une réflexion sur les usages contemporains des documents. Des séances ont donc été consacrées aux conséquences de l'emploi des technologies numériques pour l'étude des documents sur leur réception par les diplomatistes et les historiens, à l'occasion notamment d'un projet d'article en commun mené par le conférencier et Nicolas Perreaux. Du point de vue des conférences dont il est ici question, l'important était de constater que les méthodes statistiques avancées peuvent avoir pour effet une sorte de renversement analytique : là où le chercheur « traditionnel » mène son analyse par le biais de l'usage d'indices prédéfinis (et bien évidemment évolutifs), l'analyse statistique et numérique peut (mais ne doit pas) commencer par trier le matériau sans pesée particulière de différents critères. Dans cet exemple précis, cela signifie que là où le diplomatiste « manuel » prendra des formules ou formulations considérées comme significatives pour, par exemple, évaluer la répartition géographique des pratiques de rédaction, la démarche statistique pourra opérer à partir de tous les bi-lemmes présents dans les corpus de textes analysés, en réalisera une projection et basera l'analyse ultérieure sur cette première approche « indifférenciée ». Outre la dissolution des documents individuels dans la masse statistique, c'est aussi la manière de traiter à plat des éléments que les traditions épistémologiques tendaient à hiérarchiser d'entrée qui peut sembler inusitée. Il faut, il est vrai, y ajouter la « boîte noire » que peuvent représenter les opérations statistiques et numériques pour qui n'y est pas expert ; cela contribue, finalement, à élargir la palette scientifique par de nouvelles méthodes opératoires, mais aussi par des organisations renouvelées du travail, impliquant à l'occasion pour une partie des chercheurs d'accepter une certaine perte de contrôle sur la démarche qu'ils contribuent à mettre en œuvre.

Au nombre des techniques que les progrès numériques mettent à disposition du plus grand nombre, l'on trouve aussi l'imagerie. Elle permet, quand on dispose de photographies numériques des documents, de manipuler ces dernières pour contribuer à résoudre des problèmes d'encre effacée, de brouillage des écritures... mais cela mène aussi à une certaine instabilité dans la réception de la matérialité du document, que l'on peut agrandir, transformer, dont l'on peut changer les couleurs à son gré ; cela modifie aussi sa perception. Une séance a ainsi été consacrée à l'utilisation d'un logiciel développé au service de la papyrologie à l'université de Bâle, Hierax (<https://hierax.ch/>) sur une charte « privée » palimpseste issue du fonds de Cluny. Cela a, du reste, été également l'occasion de constater que la grande utilité de ces outils ne les transforme pas en vecteurs de miracles, ce qu'ils n'ont jamais prétendu être de toute façon. Mais tant du point de vue des textes que de celui de la matérialité documentaire, les technologies numériques ont des conséquences très directes sur la perception et la réception de leurs sources par les diplomatistes et les historiens.

À l'occasion, entre autres, d'une sollicitation venue de l'un des participants aux séances, Sébastien Fray, l'on est revenu de manière plus approfondie sur les questions de réception érudite de la documentation à l'époque moderne ; il s'agissait encore une fois d'actes royaux, ici plus précisément de l'histoire de la réception des actes royaux et impériaux carolingiens transmis par le « fonds de Cluny ». Cette histoire est intéressante dès avant les siècles modernes, en ce qu'elle se révèle assez irrégulière et, au

fond, pas toujours explicable du point de vue de l'historien contemporain : le nombre et la régularité des copies dans les cartulaires ne semblent pas refléter l'importance relative des documents, du moins, celle que l'on peut leur supposer en les considérant à de nombreux siècles de distance – cela avait déjà été constaté dans les travaux de l'année passée. Cette irrégularité se trouve amplifiée par la suite ; en effet, les auteurs du célèbre ouvrage *Bibliotheca Cluniacensis* paru en 1614, Martin Marrier et André Duchêne, se sont visiblement servis comme source de textes diplomatiques du cartulaire « E » de Cluny, lequel circulait hors de l'abbaye depuis la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, rejoignant en 1732 la Bibliothèque du roi. Il a été copié plusieurs fois au cours de cette période ; il semble qu'il soit de ce fait devenu un point de passage privilégié (mais sans doute pas exclusif) des érudits pour accéder à la documentation de Cluny. Ce point de passage a sans doute pu longtemps contraster avec les archives elles-mêmes, qui paraissent avoir été difficiles d'accès et en désordre ; c'est ce qui ressort du témoignage des notes qu'y a prises dom Anselme Le Michel au milieu des années 1640. Ce n'est que quelques décennies plus tard que la situation s'améliorera, comme devait le constater dom Mabillon et comme en témoignent tant l'inventaire rédigé par dom Claude Loquet que la situation constatée dans les années 1770 par Louis-Henri Lambert de Barive. Mais cette amélioration semble être arrivée pour ainsi dire trop tard, les canaux de la réception des documents de Cluny par les historiens et érudits de l'époque ayant été probablement mis en place auparavant. Les échanges avec Sébastien Fray ont été soutenus ; lui-même a présenté, lors d'une séance, l'épineux dossier du diplôme supposé de Louis IV d'Outremer pour Saint-Pons de Thomières (939), pour lequel l'on doit par la force des choses se baser sur des documents de tradition incertaine et tardive.

Au fil des différents dossiers, l'on a pris les occasions qui se présentaient pour se pencher sur des éléments importants, mais délicats d'usage et d'interprétation, de la réception des documents : les annotations portées en différents endroits, dos des actes, marges des cartulaires ou des copies postérieures. De telles mentions posent souvent le problème de leur brièveté, parfois celui de leur déchiffrement, presque toujours celui de leur éventuelle mise en série. En effet, les résultats les plus significatifs sont souvent obtenus en considérant les annotations sinon d'un même individu, du moins d'une même strate ; mais elles sont souvent d'attribution difficile, qu'il s'agisse de dates ou de mains. Elles peuvent néanmoins être révélatrices, qu'elles montrent les points de droit ou d'histoire que, par exemple, les moines de Cluny ont pu aller repérer dans leurs cartulaires, qu'elles révèlent le travail d'un archiviste probablement impliqué également dans la rédaction de certains documents – ici encore, à Cluny, au cours du xi<sup>e</sup> siècle –, qu'elles permettent d'attester la présence d'une pièce dans les archives à un moment donné ; ou qu'elles montrent au contraire l'incompréhension face à une charte documentant des droits sur un lieu oublié, ou encore, bien plus tard, les intérêts parfois divergents d'un copiste au service du Cabinet des chartes et de ses commanditaires. De tels éléments sont d'un grand intérêt, mais d'un intérêt changeant : parfois, ils permettent une observation de nature générale sur les préoccupations d'une collectivité ou sur la manière dont cette dernière a traité, ou négligé, un ensemble documentaire ; parfois, ils donnent un détail ponctuel sur la façon dont un point a été compris ou mal compris.

Il a été décidé d'une inflexion pour l'année 2022-2023 : l'on reviendra de manière plus ciblée sur les techniques de l'édition et, notamment, sur l'établissement et la critique des textes. L'on espère ainsi pouvoir compléter des réflexions entamées lors d'une première série de trois années de conférences, en 2016-2019, qui portaient principalement sur le commentaire historique des éditions, après ce passage de deux années consacrées à l'histoire de la réception documentaire dans une perspective liée aux questions d'ecdotique. L'on ne manquera pas d'y injecter, néanmoins, la perspective de la réception, et notamment de la réception anticipée par les rédacteurs des documents qu'ils confectonnaient.